PLAN NATIONAL D'ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029

Compte rendu du

Comité technique n°4

du Plan national d'actions (PNA)

en faveur des tortues marines des Antilles françaises

2020-2029

Martinique

Jeudi 25 novembre 2021

9h – 11h

(mot de passe espace réservé aux partenaires : pnatmaf)

Comité technique (COTEC) n°4 du PNA TM pour la Martinique		
Dates et heure : le jeudi 25 novembre 2021, 9h à 11h		
Lieu : visioconférence (via *Teams*)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°4 du PNA TM pour la Martinique		

Documents liés :
- Support de présentation du COTEC n°4 pour la Martinique (version corrigée)
- Projet de charte du Réseau Tortues Marines Martinique (v6 tenant compte des remarques reçues en COTEC de Guadeloupe / St-Martin et de Martinique, indiquées en jaune)
- Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Martinique pour l'année 2022 (version corrigée)
- Comptes rendus des commissions thématiques Antilles 2021 :
  ○ « Conservation en mer » du 12 octobre
  ○ « Conservation à terre » du 14 octobre
  ○ « Connaissance »
  ○ « Sensibilisation »
- Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA TM 2020-2029
- Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique
- Compte rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises		

Rédacteurs compte-rendu : - Nicolas PARANTHOËN (ONF) - Emy NJOH ELLONG (ONF) - Kévin URVOY (ONF)		
Version du document	**Date de diffusion**	**Liste de diffusion**
Projet de compte-rendu – v1	30 novembre 2021	Participants au COTEC
Compte-rendu finale – vF	17 janvier 2022	Réseaux tortues matrines Guadeloupe et Martinique
Nombre de pages : 14 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION 5

2. VOLET MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION DU PNA 6

1. ACTION 1 : ASSURER LA COORDINATION DES ACTIONS DU PLAN ET LE MONTAGE DES PROJETS – BILAN TECHNIQUE 6
   1. *Mise en œuvre de la gouvernance 6*
   2. *Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions 6*
2. ACTION 2 : RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR LA RÉALISATION DU PNA ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET : BILAN FINANCIER 2021 & PERSPECTIVES DE FINANCEMENT 2022 7
   1. *Bilan financier 2021 ..... 7*
   2. *Perspectives financières 2022 ..... 8*
3. ACTION 5 : FORMALISER LE RÉSEAU TORTUES MARINES 9
   1. *Présentation 9*
   2. *Débat sur l'ajout d'une partie relative à la propriété et à la gestion des données 9*
   3. *Débat sur l'échelle d'application de la charte 10*
   4. *Débat sur la question médiatique 10*

3. BILAN TECHNIQUE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES ANTILLES 2021 ET PROGRAMMATION DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN 2022 12

1. ***Décision « Conservation en mer » n°3 :*** *La commission thématique invite l'équipe du projet TOPASE à transmettre à l'animation un bilan écrit des avancées du projet, pour diffusion aux RTM. 12*
2. ***Décision « Conservation à terre » n°5 :*** *La commission thématique propose de lancer une prestation auprès de sociétés spécialisées dans la régulation en milieu naturel pour proposer une méthode de régulation de la mangouste plus efficiente, en s'appuyant sur les retours d'expérience de l'ONF. 12*
3. ***Décision « Conservation à terre » n°11 :*** *L'ONF Martinique signe une convention de partenariat avec Cap Nord pour cadrer les interventions de capture des animaux errants sur les plages du Nord Caraïbe. . 12*
4. ***Décision « Conservation à terre » n°22 :*** *La commission thématique propose d'inviter les communes de Sainte-Anne, Saint-François (Guadeloupe) et de Sainte-Luce (Martinique), ainsi que l'association Entreprises Environnement (Martinique), à présenter leur projet de restauration écologique de sites de ponte en 2022. ..... 13*
5. ***Décision « Conservation en mer » n°20 :*** *L'Office de l'eau, la DEAL Martinique et le PNMM diffusent aux RTM les résultats de l'appel à projet pour l'installation de mouillages. 13*
6. ***Décision « Connaissance » n°03.1*** *: l'animation PNA pilote la mise en œuvre d'un protocole de suivi par distance-sampling aérien pour collecter des données d'occupation (présence/absence) des Tortue verte et Tortue imbriquée sur les zones d'alimentation côtière de Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin et* ***décision « Connaissance » n°03.3*** *: Kap Natirel pilote le relancement du programme INA Scuba auprès des clubs de plongée volontaires de Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin a minima, pour collecter les données de fréquentation des Tortue verte et Tortue imbriquée sur les sites de plongée, conjoitement au réseau Reguar 13*
7. ***Décision « Connaissance » n°14*** *: CNRS : poursuit ses travaux sur l'évolution et la distribution de l'abondance des individus en alimentation dans l'espace et le temps, en réponse aux facteurs environnementaux, et diffuse au RTM les publications à venir (Jeantet et al., 2021 in prep. et Siegwalt et al., 2021 in prep) 14*

4. CLÔTURE DU COTEC 14

Relevé de décisions global du Comité technique (COTEC) n°4
PNA TM pour la Martinique

Actions	Pilote(s)	Décisions
Action 1 Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets	Antilles	
	Animation PNA	**01.** organise la mise en œuvre de la gouvernance du PNA en 2022 et diffuse les comptes rendus au RTM.
	Animation PNA	**02.** met à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des PNA pour 2021, qu'elle diffuse au RTM avant le COPIL du 20 janvier 2021.
Action 2 Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet	Antilles	
	Animation PNA	**03.** met à jour le tableau de bord de suivi financier sur la base des corrections partagées par le CNRS sur le montant des projets FEDER et Bephytes, et partage au RTM la version actualisée avec le compte-rendu final du COTEC n°4 pour la Martinique.
Action 5 Formaliser le réseau tortues marines	Antilles	
	Animation PNA	**04.** met à jour le projet de charte du RTMM en intégrant les remarques du COTEC (gestion des données, éléments de langage et interventions médiatiques) et partage cette version actualisée pour validation et signature avec le compte-rendu provisoire du COTEC n°4.
	COTEC Martinique	**05.** attend l'avis du COTEC Guadeloupe/St-Martin du 07 décembre 2021 concernant la réalisation d'une charte des réseaux tortues marines commune aux Antilles ou le maintien de deux chartes RTMG et RTMM.
Programme d'actions 2022 pour la Martinique	Martinique	
	COTEC Martinique	**06.** soumet au Comité de pilotage du PNA la programmation d'actions 2022 suivante : Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Martinique pour l'année 2022

1. Introduction

N. PARANTHOËN (**animation PNA**) accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité technique n°4 du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises pour la Martinique, organisé en visio-conférence.

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 23 participants).

N. PARANTHOËN (**animation PNA**) rappelle la décision n°4 des Comités techniques (COTEC) n°3 en 2020[1] et validée en Comité de pilotage : une réunion, appelée « commission thématique », est organisée pour chaque volet du PNA (*i.e. conservation, connaissance et sensibilisation*) et commune aux 3 territoires, en préparation des COTEC. Il s'agit pour les acteurs des réseaux tortues marines de Guadeloupe et de Martinique d'y **présenter le bilan des actions menées en 2021 et de proposer les actions à poursuivre ou démarrer en 2022**.

Ces commissions thématiques se sont tenues entre le 5 octobre et le 9 novembre 2021. Les comptes rendus et relevés de décisions de chaque commission ont été soumis à relecture des participants puis validés en vue des COTEC[2], qui se tiennent aujourd'hui pour la Martinique, et le 7 décembre pour la Guadeloupe et Saint-Martin.

L'équipe d'animation du PNA a **compilé les propositions de chaque commission thématique, et estimé le coût de leur mise en œuvre prévisionnelle en 2022.** Les financements acquis, à demander ou à rechercher ont été identifiés pour chacune de ces propositions.

Ce travail va être présenté aujourd'hui pour que les membres du COTEC participent à la priorisation des actions proposées (cf. fichier de synthèse). La stratégie du programme d'actions 2022 sera alors présentée au comité de pilotage (COPIL) pour validation le 20 janvier 2022.

[1] *Le COTEC propose la tenue d'une commission thématique annuelle pour chacun des 3 volets opérationnels du PNA : conservation, connaissance et sensibilisation. Le volet de « mise en œuvre et organisation du PNA » restera traité à l'occasion des COTEC. Ces commissions, proposées à une fréquence libre dans le PNA, se tiendront sur une demie journée en 2021, et de façon commune aux 3 territoires, pour renforcer la dimension supra-territoriale du PNA. Les actions de chaque volet pourront alors être balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés par ces actions, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaiteraient participer. Dans la mesure du possible, elles se tiendront en octobre. Les 2 COTEC annuels par territoire seront maintenus pour aborder le volet « mise en œuvre et organisation du PNA ». Ils se dérouleront sur une demie journée en novembre ou en décembre. Les propositions techniques à soumettre au COPIL s'appuieront sur les avis et propositions de chacune des 3 commissions thématiques, qui seront étudiées et priorisées en COTEC. Les COTEC gardent ainsi un rôle technique et s'allègent des débats, tout en ayant une fonction informative sur la mise en œuvre globale du PNA à destination des RTM de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part*.

[2] Comptes rendus à retrouver sur en bas de la page : https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres

2. Volet mise en œuvre et organisation du PNA

1. Action 1 : Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets – BILAN TECHNIQUE

Priorité 1

Bref rappel de l'action :

a) *Mettre en place une gouvernance efficace et légitime (COTEC, groupes de référents scientifiques, COPIL)*
b) *Mettre en place une animation efficace du PNA*
c) *Tenir un carnet de bord de l'avancement des actions*
d) *Assurer un appui au montage de projets*

1. Mise en œuvre de la gouvernance

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle la gouvernance du PNA, articulée autour du Comité de pilotage (COPIL) qui statue sur les propositions des Comités techniques (COTEC), de Guadeloupe / St-Martin d'une part et de Martinique d'autre part. Les COTEC élaborent les propositions techniques à soumettre au COPIL. Ce faisant, les COTEC et COPIL se sont tenus à des rythmes réguliers et conformes à la fréquence de 1 COPIL par an pour l'ensemble des territoires, et 1 COTEC par an et par territoire. 15 réunions de commissions thématiques se sont tenues depuis décembre 2017 (bilans annuels de suivi des pontes, validation du protocole de suivi de l'activité de ponte, protection des sites de pontes et alimentation, création d'outils de sensibilisation). **En 2021, 4 commissions thématiques se sont réunies**[2] **en présence de partenaires des 3 territoires pour maximiser les échanges techniques et préparer les COTEC, dont le format est allégé**. Les actions de chaque volet ont été balayées de façon exhaustive au sein de la commission thématique dédiée, en rassemblant les acteurs et partenaires directement concernés, tout en restant ouverte aux autres partenaires qui souhaitaient participer.

2. Tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions

Rappel de la décision n°1 des derniers COTEC *: « L'**Animation du PNA** créé et transmet un tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA avec le compte-rendu final. »*
N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un tableau de bord de suivi des indicateurs de mise en œuvre des actions du PNA a bien été créé, renseigné et diffusé au réseau avec l'envoi du compte-rendu des COTEC n°3 le 02 juillet 2021. La dernière mise à jour pour les actions déployées à la Martinique est datée d'avril 2021. **Le tableau de bord des indicateurs sera de nouveau mis à jour en prévision du COPIL n°4 du 20 janvier 2022**. Ce tableau est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres (mdp : pnatmaf).
Un aperçu de l'organisation de ce tableau est présenté en séance. Les actions figurant au PNA et leurs indicateurs associés sont inscrits en lignes. Les colonnes détaillent l'intitulé des actions, sous actions et indicateurs du PNA, le niveau de priorité, le calendrier d'exécution prévisionnelle, l'opérateur de l'action, le renseignement quantitatif de chaque indicateur par année et par territoire, avec une estimation du pourcentage de réalisation de l'action, et enfin la liste des livrables associés à chaque action, téléchargeables directement depuis le tableau de bord par liens hypertextes.

Avis du COTEC Martinique n°4 [Action 1] :
01. Animation PNA : organise la mise en œuvre de la gouvernance du PNA en 2022 et diffuse les comptes rendus au RTM.
02. Animation PNA : met à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des PNA pour 2021, qu'elle diffuse au RTM avant le COPIL du 20 janvier 2021.

Priorité 1

2. Action 2 : Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet : BILAN FINANCIER 2021 & PERSPECTIVES DE FINANCEMENT 2022

Bref rappel de l'action :

a) Identifier les sources potentielles de financement sur chaque territoire
b) Assurer une veille sur les sources de financements adaptées aux actions du PNA
c) Élaborer un programme financier global optimisé

***Rappel de la décision n°5 des derniers COTEC** : « L'**Animation du PNA** créé et transmet un tableau de bord de suivi financier du PNA avec le compte-rendu final. »*

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique qu'un tableau de bord de suivi financier a bien été créé, renseigné et partagé au réseau avec l'envoi du compte-rendu des COTEC n°3 le 02 juillet 2021. La dernière mise à jour pour les actions déployées à la Martinique est datée du 24 novembre 2021. Ce tableau est accessible en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres (mdp : pnatmaf).

Ce tableau permet une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance.

1. Bilan financier 2021

Les **dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre des actions du PNA TM à la Martinique en 2021 s'élèvent à **329 152 euros** au total.

Les **dépenses engagées** en 2021 s'élèvent à **390 253 euros**, soit **119%** des dépenses prévisionnelles.

Cet écart positif peu commun s'explique par **(i)** un engagement tardif de financements pluriannuels, démarrés les années antérieures, qui se sont répercutés sur 2021 (ex : DEAL-EDF 2019-2021 ; PNMM 2020 ; FEAMP TOPASE 2020-2022) et par **(ii)** une surconsommation sur le financement de la Mission d'Intérêt Général Biodiversité (MIG Bio) 2021.

Les dépenses ont été allouées pour **65% à des actions de conservation**, pour **20% à des actions de connaissance**, pour **13% à l'animation du PNA** et pour **2% à des actions de sensibilisation**.

13 programmes de financements ont été identifiés (cf. diapositive n°15 de la présentation). L'**État** (ministères et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec 45% des budgets conventionnés et **48% des dépenses engagées**. La contribution de ses **établissements publics** (essentiellement OFB via le Parc Naturel Martin de la Martinique en 2021) représente 5% des budgets conventionnés et **6% des dépenses engagées**. Les **fonds européens** (FEDER, FEAMP, Life4BEST) représentent 38% des budgets conventionnés et **39% des dépenses engagées**. Enfin, la **Collectivité Territoriale de Martinique** représente 12% des budgets conventionnés en 2021 et **4% des dépenses**, qui seront davantage engagées en 2022.

2. Perspectives financières 2022

840 695 € de dépenses prévisionnelles sont identifiées en 2022 d'après les **financements acquis** et leur planification pluriannuelle. Il s'agit de la **DEAL** pour la dernière année du marché d'animation du PNA, de **mécénat** via l'Association Entreprises Environnement pour la renaturation de l'Anse Mabouya, de la **Collectivité Territoriale de Martinique** dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation, de la **DEAL** au titre du Plan de relance pour la restauration écologique de plages de ponte, du **FEDER** et du **FEAMP** « TOPASE » au bénéfice du CNRS.

Les **financements européens représenteraient 48% des dépenses prévisionnelles** pour 2022, suivis des financements des **établissements publics** (OFB, ODE, CNRS) à hauteur de **23%**, de **l'État** à hauteur de **22%**, et de la **CTM** à hauteur de **7%**.

Ces dépenses porteraient à **65% sur des actions de connaissance**, principalement en lien avec le projet FEDER du CNRS, puis à **28% en faveur des actions de conservation**, à **6% en faveur de l'animation** du PNA et à **1% en faveur d'actions de sensibilisation**.

Des **financements demandés** sont par ailleurs en attente de réponse. Il s'agit du financement du **Ministère de la Transition Écologique** (MTE) pour la Mission d'intérêt général biodiversité à hauteur d'environ 170 000 €, de la DEAL et de l'OFB via le PNMM pour financer des actions à hauteur de 32 500 et 65 000 €.

F. BOMPY (**ONF**) précise qu'une demande de fonds complémentaires a été faite pour couvrir l'excès de temps qui a émargé au programme MIG Bio en 2021. Par ailleurs, les écarts entre dépenses et recettes qui apparaissent à l'échelle d'une année s'équilibrent sur les programmes pluriannuels au gré des avances perçues les années antérieures ou des soldes versés avec un décalage en fin d'opération.

D. CHEVALLIER (**CNRS**) précise que le montant du FEDER a été revu à la baisse, pour un montant total d'environ 1 100 000 € (au lieu de 1 893 820 € sur la maquette déposée en 2017). Il ajoute que la maquette a également été révisée concernant les co-financeurs du programme, dont une contribution significative de la CTM.

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande si ces éléments pourront être partagés pour mettre à jour le bilan financier qui vient d'être présenté, en vue du compte-rendu final du COTEC et de la présentation en COPIL du PNA.

D. CHEVALLIER (**CNRS**) répond que ces éléments actualisés seront partagés. Il demande pourquoi seulement 85 jours de techniciens ONF ont été demandés sur le financement MIG Bio 2022, si ces jours mobilisent tous les agents, et s'il s'agit d'une contrainte de disponibilité du personnel.

N. PARANTHOËN (animation PNA) répond que tous les agents (n=9) de l'unité technique sont mobilisés pour réalisés ces jours, dont le volume demandé tient effectivement compte des besoins identifiés par l'équipe PNA mais aussi de la disponibilité des TFT. Historiquement, il n'y a jamais eu plus de 50 jours alloués par ce financement depuis 2017. En 2021, 80 jours-agents ont pourtant été investis par les collègues sur des actions du PNA tortues marines.

Avis du COTEC Martinique n°4 [Action 2] :
03. Animation PNA : met à jour le tableau de bord de suivi financier sur la base des corrections partagées par le CNRS sur le montant des projets FEDER et Bephytes, et partage au RTM la version actualisée avec le compte-rendu final du COTEC n°4 pour la Martinique.

3. Action 5 : Formaliser le réseau tortues marines

Priorité 1

Bref rappel de l'action :

a) *Identifier les membres de ce réseau et leur statut*
b) *Identifier les objectifs, besoins et obligations du réseau*
c) *Rechercher s'il existe un cadre juridique adapté à ces besoins et obligations*
d) *Mettre en place un cadre ou, le cas échéant, définir les règles de fonctionnement d'un réseau non formel (ex : charte)*
e) *Communiquer autour de l'organisation et des missions du Réseau tortues marines*

***Rappel de la décision n°14 des derniers COTEC** : « Le COTEC redéfinit et reprogramme l'action relative à la création d'une structure regroupant l'ensemble des associations œuvrant en faveur de l'étude et la protection des tortues marines et de leurs habitats, voire la biodiversité en général. Les associations Titè, Le Gaïac et l'AGRNSM sont favorables à une prestation de service lancée par l'équipe d'animation du PNA pour définir les statuts possibles de cette structure. En l'absence d'avis contraire, l'animation du PNA lancera une consultation en ce sens en 2021 selon les ressources humaines et financières disponibles. NB : une autre forme de formalisation de l'ensemble du Réseau Tortues Marines est possible (ex : charte, etc.), y compris à l'échelle des Antilles françaises. »*

1. Présentation

N. PARANTHOËN (animation PNA) rappelle qu'une consultation a été lancée en Guadeloupe / St-Martin et à la Martinique, visant plus largement à définir la stratégie de communication du PNA. Il est apparu que la communication interne aux réseau tortues marines et leur fonctionnement nécessitaient la rédaction d'une charte. L'agence CibleS et l'animation du PNA ont donc travaillé sur un projet qui a été soumis aux réseaux pour avis, puis présenté en commission thématique « sensibilisation » le 05 octobre 2021.

E. NJOH ELLONG (animation PNA) rappelle l'intérêt de cette charte et détaille succinctement son contenu. Elle est **soumise à validation du COTEC et proposée à la signature de ses membres en vue d'être présentée en COPIL mi-janvier 2022**. **Les membres signataires constitueront officiellement le Réseau Tortues Marines Martinique.**

2. Débat sur l'ajout d'une partie relative à la propriété et à la gestion des données

N. DUPORGE (Aquasearch) rappelle que l'ajout d'une partie relative à la propriété et à l'utilisation des données acquises par les contributeurs historiques et actuels du RTMM avait été évoquée en commission thématique « connaissance ». Elle est favorable à l'ajout d'une telle partie dans la version finale de la charte à valider.

N. PARANTHOËN (animation PNA) confirme que cela a été discuté en commission thématique « connaissance », et propose que la question sensible des données soit discutée plus longuement en 2022 pour éventuellement amender la charte, voire s'orienter plutôt vers une convention relative à la propriété et à la gestion données du RTMM. En effet, cette question pose assez peu de difficultés auprès des contributeurs récents dans la mesure où toutes les conventions impliquent désormais un article imposant le reversement des données acquises sur fonds publics. C'est plus délicat vis-à-vis des contributions plus anciennes qui n'étaient pas aussi bien cadrées.

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) estime que la charte est une bonne occasion d'intégrer une partie relative à la gestion des données du RTM.

J. GRESSER (DEAL Martinique) rejoint cet avis d'ajouter un article sur la gestion des données issus du RTMM afin que tous les partenaires signataires en soit informés.

N. PARANTHOËN (animation PNA) prend note de cet avis du COTEC. **L'animation du PNA transmettra donc une version actualisée de la charte incluant une telle partie**. Cette version sera diffusée avec le compte-rendu. Il rappelle néanmoins la contrainte de validation d'une charte finalisée et co-signée par les membres du RTMM pour le COPIL de mi-janvier, et demande donc une bonne réactivité aux membres du COTEC après cet envoi pour validation et signature.

3. Débat sur l'échelle d'application de la charte

M. LAURENT (DEAL Guadeloupe) rappelle que l'action n°5 du PNA propose de construire un RTM commun aux trois territoires concernés. Elle propose donc de travailler sur une charte commune « Réseau Tortues Marines Antilles françaises » plutôt que deux chartes séparées, l'une pour la Martinique et l'autre pour la Guadeloupe / Saint-Martin.

N. DUPORGE (Aquasearch) n'est pas contre une charte au niveau Antilles, mais des spécificités locales peuvent exister et justifier l'existence de deux chartes.

J. GRESSER (DEAL Martinique) ajoute que certaines associations ne sont pas présentes en COTEC. Elle propose que l'animation du PNA les recontacte pour s'assurer qu'elles reçoivent bien les informations.

E. NJOH ELLONG (équipe d'animation PNA) explique que les acteurs de Guadeloupe étaient contre cette proposition lors de la commission thématique « sensibilisation », et propose donc d'attendre le COTEC en Guadeloupe/Saint-Martin pour conclure. En attendant elle propose d'avancer sur la charte à la Martinique, de la mettre à jour en tenant compte des avis du COTEC Martinique, et de l'envoyer afin d'avoir les premiers retours signés dans cette attente.

N. PARANTHOËN (animation PNA) complète en ajoutant que ces mises à jour seront de toute manière utiles pour la charte « RTMG » présentée en COTEC Guadeloupe/St-Martin, l'objectif étant d'avoir un contenu cohérent et très proche entre les deux chartes si elles devaient rester « territoriales ».

F. JACARIA (POEMM) est favorable à une charte par territoire, et ne voit pas l'intérêt d'une charte à l'échelle des Antilles, sachant que le PNA est déjà une entité antillaise.

J. GRESSER (DEAL Martinique) explique que le PNA n'est pas une entité mais un document qui liste, définit, planifie et budgétise les actions à mettre en œuvre et qui précise les modalités de gouvernance.

4. Débat sur la question médiatique

A. LIMOUZIN (L'ASSO-MER) rapporte après lecture du projet de charte que le délai de prévenance de l'animation du PNA dans les 48h à l'avance en cas d'intervention médiatique ne sera pas toujours possible. En effet, il arrive que les médias se présentent sur le terrain sans prévenir. Elle craint donc que cette clause ne soit pas réaliste et qu'elle puisse être utilisée comme motif d'exclusion du réseau. Elle regrette aussi que L'ASSO-MER ne soit pas indiquée dans le projet de charte présenté.

A-E. ZAMEO (CIBLE S) demande comment les médias ont accès à l'information en amont.

A. LIMOUZIN (L'ASSO-MER) précise que les médias ont parfois vent d'une information sans que l'acteur principalement concerné en soit la source.

A-E. ZAMEO (CIBLE S) explique que dans ce cas, la charte peut être modifiée dans le sens d'une information à l'animation si possible 48 heures à l'avance, sinon dès que possible en la présence

imprévue de médias. L'objectif est d'avoir une cohérence d'ensemble et d'éviter que l'animation découvre des interventions médiatiques après-coup.

J. GRESSER (DEAL Martinique) ajoute que le principal enjeu vis-à-vis des médias concerne le partage d'éléments de langage communs entre tous les acteurs du RTMM. Elle souhaiterait que cet aspect soit ajouté dans la charte.

M. BRASSY (Carbet des Sciences) partage cet avis. Elle demande que la charte soit le plus explicite possible sur la définition du Réseau Tortues Marine Martinique comme un réseau d'acteurs, lui-même composé de « sous-réseaux » d'acteurs ou de thématiques, à l'image du RETOM.

N. DUPORGE (Aquasearch) rejoint cet avis et propose d'intégrer un organigramme du RTMM afin que sa structuration et ces sous-réseaux soit clairement identifiés.

N. PARANTHOËN (animation PNA) affiche le projet d'organigramme prévu dans la charte et ajoute que les « sous-réseaux » comme le RETOM pourront y être affichés.

J. GRESSER (DEAL Martinique) propose d'ajouter un rond sur cet organigramme pour englober toutes les structures afin d'expliquer que tous ces acteurs forment le RTMM.

E. NJOH ELLONG (animation PNA) explique que les structures actuellement affichées sont issus du document PNA et le sont à titre purement provisoire en attendant la validation de la charte et la signature de ses membres.

Avis du COTEC Martinique n°4 [Action 5] :

04. Animation PNA : met à jour le projet de charte du RTMM en intégrant les remarques du COTEC (gestion des données, éléments de langage et interventions médiatiques) et partage cette version actualisée pour validation et signature avec le compte-rendu provisoire du COTEC n°4.

05. COTEC Martinique : attend l'avis du COTEC Guadeloupe/St-Martin du 07 décembre 2021 concernant la réalisation d'une charte des réseaux tortues marines commune aux Antilles ou le maintien de deux chartes RTMG et RTMM.

3. Bilan technique des commissions thématiques Antilles 2021 et programmation des actions à mettre en œuvre en 2022

N. PARANTHOËN (animation PNA) présente le tableau récapitulatif des décisions prises lors des 4 commissions thématiques : Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Martinique pour l'année 2022. Il détaille l'architecture de ce nouvel outil. Les membres du COTEC sont invités à réagir sur la stratégie financière (estimation budgétaire et financement fléché) de chacune des décisions présentées. Les décisions rappelées ici ne seront pas débattues : elles sont issues des échanges en commissions thématiques, qui ont été validées par compte-rendu soumis à relecture préalable de tous les participants.

Seules sont retranscrites ci-dessous les décisions ayant fait l'objet de réactions en séance. Pour consulter l'ensemble des décisions et la stratégie financière associée, se référer au tableau de synthèse.

1. Décision « Conservation en mer » n°3 : La commission thématique invite l'équipe du projet TOPASE à transmettre à l'animation un bilan écrit des avancées du projet, pour diffusion aux RTM.

D. CHEVALLIER (CNRS) explique que le bilan du projet TOPASE sera réalisé ultérieurement car les deux coordinatrices et lui-même étaient en arrêt maladie lors de la commission thématique. Il ne peut rien dire pour le moment. Il partagera les éléments en temps voulu à l'équipe d'naimation.

2. Décision « Conservation à terre » n°5 : La commission thématique propose de lancer une prestation auprès de sociétés spécialisées dans la régulation en milieu naturel pour proposer une méthode de régulation de la mangouste plus efficiente, en s'appuyant sur les retours d'expérience de l'ONF.

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que le coût de cette action pourrait être supporté à 100% par l'équipe d'animation en Guadeloupe. Un co-financement en Martinique serait toutefois plus confortable.

B. LAZZARINI (DEAL Martinique) explique que le financement « Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) » de la DEAL et de la CTM, indépendament de la subvention déjà attribuée pour mettre en œuvre les actions du PNA, prévoit une ligne dédiée à la lutte contre les espèce exotiques envahissantes (EEE). Pour l'heure il n'y a eu aucun porteur de projet sur cette ligne. Les porteurs de projets peuvent de rapprocher de la CTM et de la DEAL.

3. Décision « Conservation à terre » n°11 : L'ONF Martinique signe une convention de partenariat avec Cap Nord pour cadrer les interventions de capture des animaux errants sur les plages du Nord Caraïbe.

E. NJOH ELLONG (équipe d'animation PNA) explique les contours de la convention en cours de signature avec CAP NORD, pour notamment la capture des animaux divaguants. Il s'agit de partage de matériel et de compétences.

4. Décision « Conservation à terre » n°22 : La commission thématique propose d'inviter les communes de Sainte-Anne, Saint-François (Guadeloupe) et de Sainte-Luce (Martinique), ainsi que l'association Entreprises Environnement (Martinique), à présenter leur projet de restauration écologique de sites de ponte en 2022.

N. PARANTHOËN (animation PNA) explique que l'animation du PNA a connaissance de deux projets de restauration écologique de sites de ponte qu'elle ne porte pas elle-même à la Martinique. Il s'agit d'un projet de renaturation de l'Anse Mabouya porté dans le cadre de l'opération Péyi vert par l'Association Entreprises Environnement, et d'un projet porté par la commune de Sainte-Luce. Le montant des financements correspondant ne sont pas connus.

E. NJOH ELLONG (animation PNA) précise que les travaux portés par la commune de Sainte-Luce concernent l'Anse Gros Raisin et s'inscrivent dans le projet Waliwa. Un financement de 8 000 € a été obtenu au titre de l'appel à projet TeMeUm de l'OFB. L'ONF les accompagnera pour la réalisation du projet.

N. PARANTHOËN (animation PNA) remercie pour cette précision, et mettra le tableau de synthèse des décisions ainsi que le tableau de bord financier à jour en vue du compte-rendu final, pour inclure cette information.

5. Décision « Conservation en mer » n°20 : L'Office de l'eau, la DEAL Martinique et le PNMM diffusent aux RTM les résultats de l'appel à projet pour l'installation de mouillages.

J. CRILLON (PNMM) explique que l'appel à projets est toujours en cours. Elle ajoute que le PNMM devra donner un avis sur les projets reçus et demande si l'animation du PNA peut également participer à leur instruction.

N. PARANTHOËN (animation PNA) remercie pour cette proposition et répond que l'animation du PNA pourra participer.

6. Décision « Connaissance » n°03.1 : l'animation PNA pilote la mise en œuvre d'un protocole de suivi par distance-sampling aérien pour collecter des données d'occupation (présence/absence) des Tortue verte et Tortue imbriquée sur les zones d'alimentation côtière de Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin et décision « Connaissance » n°03.3 : Kap Natirel pilote le relancement du programme INA Scuba auprès des clubs de plongée volontaires de Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin a minima, pour collecter les données de fréquentation des Tortue verte et Tortue imbriquée sur les sites de plongée, conjoitement au réseau Reguar

J. GRESSER (DEAL Martinique) indique que la DEAL Martinique a fait remonter au ministère une demande de budget à hauteur de 32 500 € pour financer des actions du PNA en 2022. La réponse est attendue. Elle observe que des actions habituellement financées par la DEAL seront financés par la CTM via le CCT en 2022. D'autres actions doivent donc être fléchées. Toutefois, elle ne souhaite pas que soient financés par la DEAL des prestations de définition de protocoles de suivi, car les DEAL interviennent pour l'instruction des demandes de dérogation « espèces protégées » (DEP) qui peuvent être associés à ces protocoles, ce qui peut la mettre dans une situation inconfortable. Elle estime que le PNMM a plus de légitimité pour financer des actions d'amélioration des connaissances.

Concernant le financement de la décision 03.1 directement auprès de prestataires, compte tenu des dépenses plafonnées à l'ONF, elle doit par conséquent d'abord s'assurer que le protocole de suivi aérien qui sera défini ne nécessite pas de DEP.
Concernant le financement de la décision 03.3 (INASCUBA), a priori il n'y pas pas de contrainte de financement par la DEAL.

D. CHEVALLIER (CNRS) précise que les contraintes de survol dans le périmètre d'aires protégées concernent plutôt les réserves naturelles (cf. cas des survols de la RN Amana en Guyane), où ils sont soumis à autorisation préalable.

W. BENHALILOU (POEMM) propose de creuser la piste des drônes plutôt que des moyens aériens embarqués. Cela pourrait être moins cher, et permettre de quadriller une zone de façon quasi automatique, pour des résultats similaires.

J. GRESSER (DEAL Martinique) répond que l'usage de suivi en mer par drone a été testé pour d'autres espèces avec des résultats mitigés.

Sabrina Munier (DEAL Martinique) complète cette information : une surveillance des requins a été réalisée par drone pendant le confinement suite à des signalement de la douane. Cela n'avait en effet pas été concluant. Elle ajoute qu'il y a des effectivement des règles de survol et qui s'appliqent au niveau des aires protégées, où les survols sont soumis à autorisation.

7. Décision « Connaissance » n°14 : CNRS : poursuit ses travaux sur l'évolution et la distribution de l'abondance des individus en alimentation dans l'espace et le temps, en réponse aux facteurs environnementaux, et diffuse au RTM les publications à venir (Jeantet et al., 2021 in prep. et Siegwalt et al., 2021 in prep)

D. CHEVALLIER (CNRS) précisera les montants des projets FEDER et BEPHYTES pour apporter correction aux montants affichés dans le tableau de synthèse, en vue du compte-rendu final.

Avis du COTEC Martinique n°4 [Programme d'actions 2022 pour la Martinique] :
06. COTEC Martinique : soumet au Comité de pilotage du PNA la programmation d'actions 2022 suivante : Synthèse des commissions thématiques et programmation des actions du PNA Tortues marines en Martinique pour l'année 2022.

4. Clôture du COTEC

L'ordre du jour a été épuisé.

N. PARANTHOËN (animation PNA) remercie l'ensemble des participants et félicite les membres du COTEC pour leur participation à l'exercice de programmation des actions 2022. Il indique que les projets de compte-rendu, relevés de décisions et la présentation seront transmis aux participants pour relecture et validation.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité technique n°4 du PNA TM pour la Martinique

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
AQUASEARCH	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projets	n.duporge@aquasearch.fr 06 68 51 31 13
AQUASEARCH	Morjane SAFI	Cheffe de projets	m.safi@aquasearch.fr 06 96 10 73 59
Carbet des Sciences	Mathilde BRASSY	Responsable du Pôle « Mer »	mer.carbet.sciences@gmail.com 06 96 44 05 57
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Damien CHEVALLIER	Ingénieur de recherche	damien.chevallier@cnrs.fr 06 12 97 10 54
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Valentine ANDRE	Chargé de mission TOPASE (Guadeloupe)	valentine.andre@iphc.cnrs.fr 06 90 07 95 03
CibleS (agence de communication)	Anne-Emmanuelle ZAMEO	Directrice	aez@lesaa.fr 06 96 35 62 42
Communauté d'agglomération de l'Espace Sud	Charlène EDON	Chargée de mission pour le développement des filières marines et maritimes	charlene.edon@espacesud.fr
Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	liam.villeneuve@collectivitedemartiniqu e.mq
DEAL Guadeloupe	Mélina LAURENT	Chargée de mission biodiversité marine et politique de conservation	melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr 06 90 59 66 15
DEAL Martinique	Bruno LAZZARINI	Chef du pôle Biodiversité Nature et Paysages	bruno.lazzarini@developpement-durable.gouv.fr 06 96 36 22 73
DEAL Martinique	Julie GRESSER	Chargée de mission faune terrestre et tortues marines	julie.gresser@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 40
DEAL Martinique	Sabrina MUNIER	Chargée de Mission Ecosystèmes Marins et Littoraux	sabrina.munier@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
L'ASSO-MER (association)	Amandine LIMOUZIN	Directrice	amandine@lassomer.fr 06 96 61 06 80
ONF	Nicolas PARANTHOËN	Animateur interrégional des PNA	nicolas.paranthoen@onf.fr 06 90 47 37 32
ONF Martinique	Fabien WIRTH	Responsable Unité Territoriale	fabien.wirth@onf.fr 06 96 22 03 40
ONF Martinique	Emy NJOH ELLONG	Animatrice territoriale des PNA pour la Martinique	emy.njoh-ellong@onf.fr 06 96 26 69 62

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
ONF Martinique	Kévin URVOY	Chargé de mission PNA pour la Martinique	Kevin.urvoy@onf.fr 06 96 26 74 51
ONF Guadeloupe	Simon MARTIN-PIGEONNIER	Chargé de mission PNA pour la Guadeloupe et Saint-Martin	simon.pigeonnier@onf.fr 06 90 99 60 73
Parc Naturel Marin de la Martinique	Jessica CRILLON	Chargée de mission patrimoine naturel	jessica.crillon@ofb.gouv.fr 06 96 33 18 36
Parc Naturel Marin de la Martinique	Margaux PESTEL	Chargée de mission patrimoine naturel	margaux.pestel@ofb.gouv.fr
POEMM (association)	Wahé BENHALILOU	Président	poemm972@gmail.com 06 96 77 87 43
POEMM (association)	François JACARIA	Vice-président	f.jacaria@gmail.com 06 96 28 29 19
POEMM (association)	Muriel LEPORI	Bénévole	muriellepori@yahoo.fr 06 09 58 26 92